



SECRETARIAT D'ÉTAT  
CHARGÉ DE LA MER

Liberté  
Égalité  
Fraternité

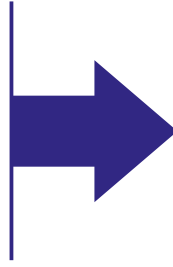
# Scooters Véhicules Nautiques à Moteur (VNM)



Attention aux chutes  
des passagers par l'arrière !



Risques de lésions GRAVES  
dus à l'exposition au jet  
puissant de la turbine  
de propulsion.



Le port  
d'un équipement  
en néoprène de 2 mm  
d'épaisseur minimum  
est obligatoire pour  
tous les passagers du  
VNM.

Pratiquants - Loueurs - Encadrants :  
respectez et faites respecter  
ces **règles de sécurité**



Maîtrisez votre engin !  
Naviguez lentement à  
moins de 300 m de la côte.



Portez un gilet !



Portez le coupe-circuit  
si votre VNM  
en est équipé.

Pour plus d'informations : [www.mer.gouv.fr/navigation-de-plaisance-sports-et-loisirs-nautiques](http://www.mer.gouv.fr/navigation-de-plaisance-sports-et-loisirs-nautiques)